

Six questions aux partis politiques en vue des élections régionales et fédérales

ecolo

- 1. Depuis plusieurs années, le nombre de pharmacies ouvertes au public est en baisse constante dans notre pays. Comment votre parti se positionne-t-il par rapport à cette évolution ? Le nombre de pharmacies est-il trop élevé dans notre pays ?**

Comme dans d'autres secteurs, les pharmaciens ont obtenu un moratoire « protectionniste » au développement de nouvelles installations. Depuis, les regroupements ont modifié la cartographie des officines et leur nombre a plutôt tendance à diminuer, sans faire cependant grande difficulté en particulier dans les villes.

La distribution et le nombre d'officines est important en termes d'accessibilité du public à leur service. En tous cas, d'accessibilité géographique. Leur nombre – trop ou trop peu – est aussi fonction de la nature des services rendus et des missions : la délivrance, le conseil, le tri, l'accompagnement de certaines maladies chroniques... Dès lors la question se pose dans les termes suivants : combien d'officines, déployant telles missions, sont nécessaires pour rencontrer les besoins de la population d'un territoire ? Et à lire les memorenda du secteur, cette réflexion sur les nouveaux champs de la pharmacie d'officine est en cours.

- 2. Depuis plusieurs années, les pharmaciens sont rémunérés essentiellement pour les soins pharmaceutiques prodigués à leurs patients. Ces soins pharmaceutiques doivent être assurés pendant toute la durée d'un traitement. Or, si la rémunération du pharmacien est aujourd'hui dissociée du prix des médicaments, elle ne dépend pas de la durée du traitement, mais reste liée au volume délivré. Dans quelle mesure votre parti est-il prêt à corriger cette anomalie ?**

Effectivement, pour Ecolo, libérer la rémunération du pharmacien du prix du médicament a été un premier pas – partiel – qui pourrait être poursuivi en s'orientant vers le décrochage du produit en nombre et en volume. S'orienter vers un financement forfaitaire lié au programme de soins pharmaceutiques du patient nous paraît un chantier à suivre, surtout si les missions de la pharmacie d'officine s'élargissent vers l'éducation pour la santé et l'accompagnement thérapeutique. Moyennant une coordination forte entre pharmacien et médecin traitant, cette option complèterait utilement le trajet de soins médicaux.

- 3. Les interventions du pharmacien visant à stimuler le bon usage du médicament permettent de réaliser des économies au niveau du budget des soins de santé. Celles-ci devraient être réinjectées –du moins en partie– dans le secteur officinal pour soutenir le déploiement de nouveaux services à valeur ajoutée pour la santé publique. Votre parti est-il prêt à défendre cette approche pour financer, par exemple, l'élargissement des Entretiens d'accompagnement de Nouvelle Médication (aujourd'hui réservés aux patients asthmatiques) à d'autres catégories de malades chroniques ?**

L'activité du pharmacien pour un bon usage du médicament est une préoccupation en faveur de la qualité des soins au patient. Cette démarche de qualité peut conduire à des économies au niveau du budget des soins de santé dès lors qu'une attention au coût des produits est développée. C'est bien le sens d'une approche efficiente.

Le renforcement des moyens pour des nouvelles missions comme les entretiens d'accompagnement de nouvelles médications (ENM) pour des patients chroniques (asthmatiques, mais aussi toxicomanes, diabétiques, ...) pourrait résulter pour part des économies induites par le secteur au niveau du budget des soins de santé. C'est ainsi que l'évaluation de stratégies d'intensification plus rationnelle de l'utilisation de certains médicaments (substituts, génériques, DCI...) pourrait alimenter une dynamique redistributive vers les officines.

Plus qualitativement, Ecolo serait intéressé que le pharmacien d'officine se dégage du produit « médicament » pour ne pas en faire l'unique ou le premier recours thérapeutique : sa fonction « d'éducateur thérapeutique » pourrait introduire des conseils préventifs et des réponses non médicamenteuses adaptées au quotidien de vie de la population. Ceci serait un pas supplémentaire vers l'émancipation au dépend de l'assistance et ne manquerait pas de générer des économies secondaires. Ceci mériterait en tous cas une expérimentation

- 4. En tant qu'expert du médicament, le pharmacien veille à son bon usage et à l'observance des traitements. A ce titre, il doit faire partie intégrante de l'équipe de soins multidisciplinaire qui accompagne les patients chroniques. Comment concrétiser et soutenir la participation du pharmacien à cette prise en charge multidisciplinaire ?**

Les structures locales de coordination entre l'ensemble des acteurs de santé existent souvent mais doivent trouver à s'opérationnaliser sur un territoire. Toutes les ressources de santé – pas que de soins mais aussi de prévention, de services d'aides et de revalidation – doivent contribuer et valoriser leur complémentarité, notamment autour des chroniques, des services à domicile et de la promotion de la santé.

La pharmacie y a évidemment sa pleine place, mais reconnaissons qu'elle reste souvent en marge, en partie par l'image de commerce qu'elle continue à dégager à son corps défendant. Ecolo est intéressé de contribuer à repositionner l'officine et ses missions renouvelées dans un dispositif territorialisé.

- 5. En tant que prestataire de soins très accessible, le pharmacien est très souvent sollicité en premier recours par la population (y compris durant le service de garde). Si nécessaire, il réoriente le patient vers le prestataire ou le service de santé adéquat. Dans quelle mesure votre parti est-il prêt à soutenir et à développer ce rôle de « centre de tri » joué par le pharmacien, notamment dans le cadre de la réforme des services de garde qui a été récemment lancée ?**

Ecolo reconnaît la fonction carrefour de l'officine, son accessibilité en premier recours et sa fonction de conseil vis-à-vis des prestataires. Par contre le rôle de centre de tri nous paraît devoir faire l'objet d'une concertation plus large et ne pouvoir s'organiser efficacement qu'avec la collaboration des acteurs de la santé et en formulant des stratégies d'utilisation des ressources des autres prestataires du territoire, professionnels, usagers et pouvoirs publics. Ceci rejoint le point précédent.



- 6. Le secteur officinal emploie 20.000 personnes. Vu la situation actuelle, les jeunes pharmaciens éprouvent des difficultés à trouver des financements pour la reprise d'une officine ; de plus en plus de conditions leur sont imposées par le secteur bancaire. Votre parti est-il prêt à soutenir les jeunes pharmaciens qui se lancent dans un projet de reprise et comment ?**

Le développement d'emplois nouveaux est essentiel tant du point de vue collectif que du point de vue individuel, particulièrement l'emploi des jeunes et l'emploi peu délocalisable.

Le secteur des PME est un pourvoyeur important d'emplois et la pharmacie n'y échappe pas. Effectivement on constate la difficulté pour les jeunes d'obtenir des banques des prêts dans des conditions de garanties ou de taux acceptables.

Les fédérations dans un certain nombre de secteur ont pris des initiatives de manière à valoriser l'effet de masse vis-à-vis des organismes prêteurs. Cette collectivisation du problème et des solutions nous paraît une piste. De notre côté, nous avons soutenu plusieurs démarches novatrices pour faciliter les prêts aux initiatives ; à titre d'exemple, le dispositif appelé « *tante Agathe* », qui accorde une réduction annuelle de 2,5% d'impôts sur le montant de la somme empruntée à concurrence de 50.000 €. Un mécanisme de garantie est prévu en cas de non-remboursement de l'entreprise. Ce nouvel outil a donné d'excellents résultats en Flandre et au Pays-Bas pour la promotion des jeunes entreprises.

Jacques MOREL – Magali PLOVIE
Députés Ecolo